

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
En date du 2 février 2021 à 19 heures

Présents : Jean-Marc CHEVALIER, Jean-François FICHET, Fabrice GAUTHIER, Jean-Baptiste MARTINOT, Gérard MOYNE, Laurent WOOG, Irène TISSOT, Christian GAYRAL, Armando PEREIRA et Jean-Paul ROUGEOT.

Absent excusé : Marie-Pierre PORTE.

Secrétaire administrative : Geneviève VIGNERESSE

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer : ouverture des travaux du Conseil Municipal à 19 heures 15.

Secrétaire de séance : Gérard MOYNE

Monsieur le Maire ouvre la séance, après avoir fait respecter les gestes barrières que sont le port du masque et le nettoyage des mains à l'aide de gel hydro alcoolique, avec ouverture des fenêtres, pour la ventilation de la salle du conseil, et un espacement suffisant entre les participants.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2020 :

Le Conseil adopte à l'unanimité le Compte-Rendu du dernier conseil, après les corrections suivantes : ajouter après « même chose » dans le paragraphe 9 – Voirie 2021:

- « projets regroupant des travaux et revêtements garantissant l'infiltration des eaux de pluie, paysagement, plantations d'arbres de haut jet et arbustes d'essences locales et adaptées , mellifères. »

Le compte-rendu est accepté avec la remarque d'un conseiller, qui émet une réserve par rapport à la consultation d'un avocat pour l'EHPAD de Champrouge (décision prise à l'unanimité lors de la réunion du Conseil du 12 juin 2020).

2-TONTE ET DEBROUSSAILLAGE :

Un appel d'offres a été lancé, suite à la demande du Conseil de rechercher une solution pour la tonte des espaces verts et le débroussaillage des chemins à raison de deux lots, pour une année éventuellement renouvelable.

Six candidats se sont manifestés, cinq sont venus visiter grâce à la diligence des conseillers, trois ont répondu : deux pour deux lots, un pour les espaces verts seulement.

Après étude du rapport de la commission, sur les propositions présentées par les Entreprises TENDANCE NATURE à CLUNY, JACQUARD à DARDILLY, TERIDEAL à GENAS, **à l'unanimité , le Conseil décide d'attribuer :**

-le lot N° 1 « espaces verts » à TERIDEAL

-le lot N° 2 « chemins » à TERIDEAL

Le Conseil mandate le Maire pour transmettre les réponses aux entreprises non retenues, informer dans les délais légaux TERIDEAL, et passer commande des travaux pour 2021, faire le nécessaire et signer tous marchés correspondants.

Monsieur le Maire présente au Conseil l'économie moyenne procurée par cette solution extérieure, sachant qu'une expérience d'une année permettra de connaître tous les éléments de comparaison. Ceci permettra de choisir entre les différentes solutions suite au départ en retraite de l'employé communal (embauche d'un employé à temps complet ou partiel, recours à des services locaux pour ces prestations, avec ou sans le matériel communal compris la lame à déneigement, qui sera conservé, ou recours à une entreprise extérieure).

3- EGLISE SAINT-BLAISE: DEVIS LAUZES :

La sous-toiture de l'Église SAINT-BLAISE a été voligée grâce au Fonds de Dotation LAPALUS-BIDAUT, pour la sécurité et le confort des paroissiens. Suite à des infiltrations, le Conseil a demandé un devis de réfection du faîtage à l'Entreprise ROTONDO SARL, avec réalisation au plus tôt, pour éviter d'endommager la volige.

La commune a reçu une proposition de cette entreprise bien connue, pour un montant de 4 430,00 € HT soit 5 513,00 € TTC.

Le Conseil accepte ce devis à l'unanimité.

4 -CONVENTION SUEZ 2020 -2025

L'assainissement des eaux usées raccordées à la lagune est du domaine de SUEZ, ce qui représente sur le prix de l'eau payé par ceux qui sont raccordés 0,80 €/M3. Les autres installations relèvent du SPANC, qui assure le contrôle et le conseil pour les installations individuelles moyennant redevance ponctuelle.

Le conseil a validé un schéma directeur pour connaître exactement les circuits d'évacuation des eaux et tous les réseaux de la commune, dans la perspective du transfert à la Communauté de Communes de la compétence eau-assainissement en 2026 ou peut-être avant.

SUEZ répercute à la commune les impayés des consommateurs, ce qui représente environ 2 000 € par an, en déduisant sa rémunération de mandataire sur la redevance versée à la commune.

Afin de permettre à SUEZ de récupérer ces impayés, une convention doit être signée entre SUEZ et la Commune.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer cette convention, ce qui devrait permettre de poursuivre le règlement de ces impayés.

5 -CENTRE DE GESTION - CONVENTION :

Le Centre de Gestion assure le service Ressources Humaines pour les communes de moins de 5.000 habitants, moyennant une cotisation obligatoire, versée par la commune.

Le Centre de Gestion propose de renouveler cette convention pour permettre à la Mairie de continuer à bénéficier de ses conseils et de l'établissement des payes, dans le respect des lois et règlements en vigueur, pour la durée restant à courir du mandat en cours et sans supplément.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire , à signer la Convention proposée par le Conseil de Gestion de Saône -et -Loire.

6-QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire donne lecture des remerciements envoyés par les bénéficiaires des colis des Anciens, et remercie chaleureusement les sœurs du Carmel, qui ont présenté des vœux personnalisés à chacun des Anciens.

Il présente aussi ses félicitations au personnel de l'EHPAD de Champrouge, pour son dévouement au cours de la crise du COVID et en particulier à Madame Catherine POINTURIER, qui s'est vue décorée de la

Légion d'Honneur, grade de Chevalier, au Directeur et au Docteur référent de l'EHPAD, pour leur gestion exemplaire lors de cette pandémie.

A- MARE DE PUISAGE – POINT d'EAU :

Pour un complément d'eau au cours de l'été, il faut faire appel à une entreprise spécialisée, avec accord de la Police de l'Eau, soit pour l'aménagement d'une réserve, soit pour des travaux sur les cours d'eaux.

Ces travaux peuvent être subventionnés à 40 +40 % par la NATURA 2000 et le Département, avec priorité aux stockages en poches ou enterrés pour éviter l'évaporation, tout en conservant la qualité de l'eau (en fonction du volume de + ou - 10 M3).

Une rencontre est à organiser avec le représentant de la Police de l'Eau pour voir ce qui est faisable en vue d'une réserve d'eau, et étudier l'utilisation au mieux des ressources en eau de la communes (Fontaine CEBE, REUTE, etc) .

B -PARCELLES FORESTIERES :

Une réunion doit être organisée avec le représentant local de l'ONF afin de :

- voir si on peut ajouter des parcelles aux 99 ha déjà confiés à la gestion de l'ONF (parcelles D 110, A 78, A 4), afin de mieux les valoriser ou percevoir des aides pour préserver la biodiversité.

- déterminer un plan à 20 ans tenant compte de l'évolution du climat sur les espèces (dégâts des tempêtes sur les sapins, effets des sécheresses sur les chênes, maladies sur les frênes, etc).

C- PROJET de HAIE PARKING du CIMETIERE :

La commune a bénéficié d'une subvention de NATURA 2000 de 4116 € en 2020 et on peut envisager divers aménagements tels un point d'eau sur le Chemin de Compostelle, une haie en bordure du parking de l'Église. Réfléchir à ce qui peut être aménagé pour utiliser cette somme à bon escient tout en utilisant les matériaux qui pourraient être disponibles.

D – TRAVAUX – DIVERS dans la commune

Un inventaire doit être réalisé pour lister les différentes tâches qui étaient effectuées par l'employé municipal avec définition de ce qui relève du bénévolat (simple ou à organiser), ce qui peut être traité avec un cahier des charges, avec recours à un auto-entrepreneur s'il en est de disponible.

Une réunion aura lieu le lundi 8 février à 18 heures en commission ad hoc.

E – FRICHE CHEMIN DES NAUDINS :

A l'unanimité, le Conseil refuse que la Commune se mêle d'une affaire privée entre deux ou plusieurs propriétaires particuliers.

G – RIDEAU de la buvette de la PRIALE :

Le Conseil décide de demander un devis pour le remplacement des rideaux de la buvette qui sont dangereux à manipuler, bien que cette installation constitue un abri appréciable en cas de pluie pour les consommateurs devant la buvette (ce que ne procureraient pas des volets roulants). Toutes les suggestions sont à étudier : volets roulants mais aussi véris ou autres .

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heure 45.

*Le 5 février 2021,
Le Maire, Jean-Marc CHEVALIER*

